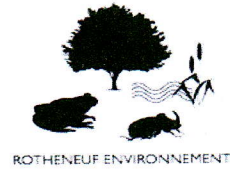


ROTHENEUF ENVIRONNEMENT

BP 20004

35404 Saint Malo



Saint Malo, le 20 janvier 2024

Monsieur Olivier COMPAIN
Vice-Président de St Malo Agglo
en charge de l'eau et de l'assainissement
Saint-Malo Agglomération
6, Rue de la Ville Jégu – BP11
35260 CANCALE

Copie à **M. Gilles LURTON**
Maire de St Malo

Objet : Inondations rue du Cdt L'Herminier à St Malo

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la concertation publique engagée par la Ville de Saint-Malo au dernier trimestre 2023, pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme, l'association Rothéneuf Environnement a, notamment, souligné la nécessité d'assurer la gestion des eaux pluviales préalablement à toute nouvelle urbanisation.

Nous avons ainsi rappelé qu'en cas de fortes pluies et avec une artificialisation croissante des sols, les réseaux seront de plus en plus saturés, entraînant des débordements et des inondations en milieu urbain, alors que, déjà, de nombreux quartiers de Saint-Malo sont toujours impactés par ces inondations récurrentes tels que « La Rue du Commandant l'Herminier », « la Rue de Tunis », « Le quartier de La Découverte ».

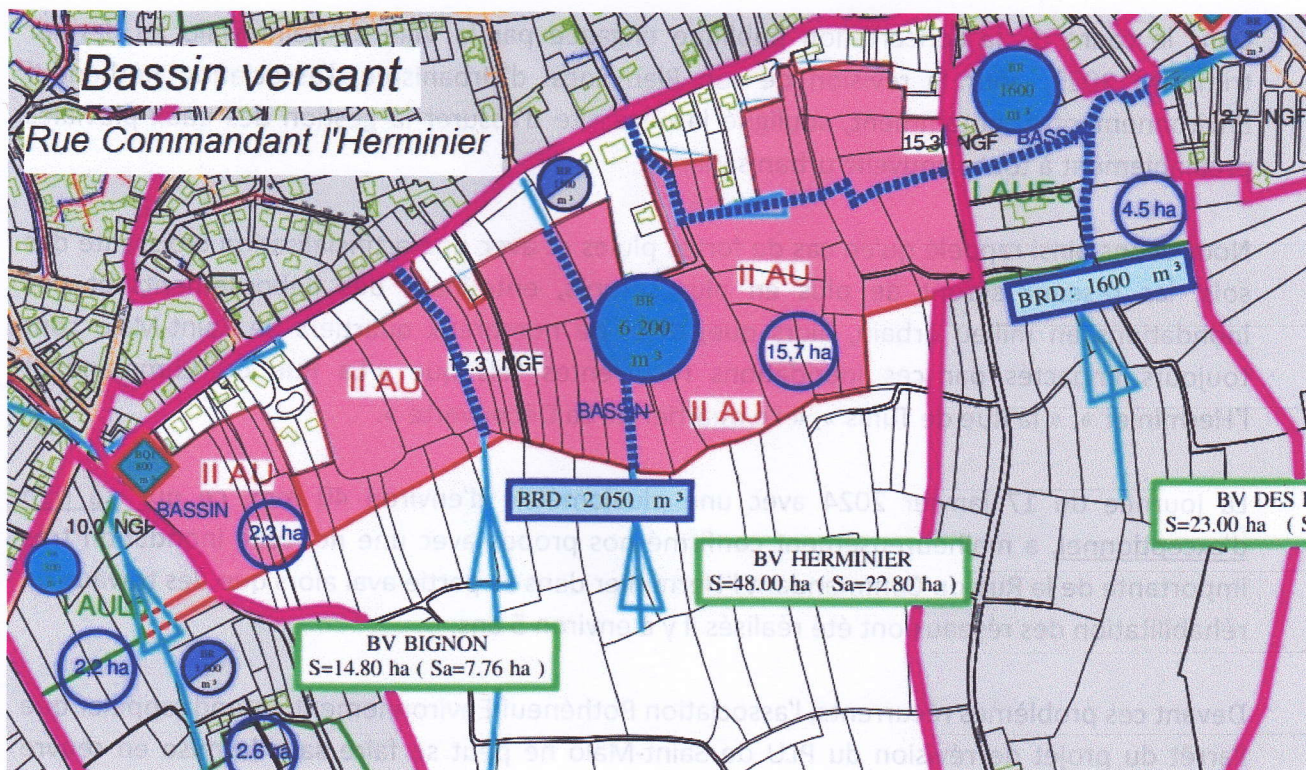
La journée du 17 janvier 2024 avec une pluviométrie d'environ 40 mm, ce qui n'a rien d'exceptionnel, a malheureusement confirmé nos propos avec une nouvelle inondation très importante de la Rue du Commandant l'Herminier dans sa partie aval alors que des travaux de réhabilitation des réseaux ont été réalisés il y a environ 5 ans.

Devant ces problèmes récurrents, l'association Rothéneuf Environnement entend rappeler que l'arrêt du projet de révision du PLU de Saint-Malo ne peut se faire sans la mise en œuvre simultanée par la communauté d'Agglomération, compétente en matière de collecte et traitement des eaux pluviales, des solutions indispensables tant pour résoudre les problèmes actuels d'inondations que pour éviter ceux créés par une nouvelle urbanisation susceptible de les accroître.

C'est pourquoi, afin de répondre aux problèmes de la Rue du Commandant l'Herminier connus de tous (et dont les solutions sont déjà cartographiées, voir guide 6-5-1 du PLU en vigueur), nous demandons à la Communauté d'Agglomération de mettre en œuvre le plus rapidement possible les dispositions prévues depuis 2006 au Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la Ville de Saint-Malo, mais non encore réalisées à ce jour, à savoir :

- La réfection du réseau d'eau pluviale de la partie amont de la Rue du Commandant l'Herminier au droit de la maison de retraite de la Sainte Famille ;
- La transformation de la nouvelle zone humide reconstituée par la ville de Saint-Malo afin qu'elle assure également une fonction de véritable bassin de rétention d'eaux pluviales au minimum de 2 050 m³ pour le bassin versant agricole amont ;
- La création, dans l'hypothèse d'une urbanisation partielle du secteur des Trois Cheminées, d'un bassin de rétention de 6 200 m³ à réaliser sans compromettre le fonctionnement des zones humides conservées ;
- La création d'un bassin de rétention de 800 m³ à l'angle de la rue du Commandant l'Herminier et de la Rue du Bignon.

Vous trouverez ci-après l'extrait du plan du Schéma Directeur des Eaux Pluviales en vigueur et des photos de la Rue du Commandant l'Herminier prises le 17 janvier 2024.



Extrait du Schéma Directeur des Eaux Pluviales



Inondation Rue du Commandant l'Herminier – 17 janvier 2024

Comptant sur une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, monsieur le vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Didier Gautier
Président de Rothéneuf Environnement